

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

N° 513

AMENDEMENT

présenté par

M. Limongi, M. Amblard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Baubry, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Dellong Meng, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, M. Jordan, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boulogne, M. Boccaletti, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Casterman, M. Buisson, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tomatis, M. Tonussi, M. Tribuiani, M. Villedieu, M. Vos, M. Weber et M. Chaumeil

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 32, insérer l'alinéa suivant :

« L'État assure la création d'une base navale dans le port de Longoni à Mayotte, afin de garantir la souveraineté de la France dans l'océan Indien et de renforcer durablement la défense de ses intérêts stratégiques, tout en contribuant au développement et à la sécurisation des activités civiles et économiques du territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auditions et déplacements conduits dans le cadre de la mission d'information consacrée à la mobilité stratégique, ont mis en lumière l'intérêt stratégique majeur que revêt la création d'une telle base à Mayotte, au regard des limites structurelles des infrastructures de défense existantes.

Il apparaît en effet que les capacités actuelles sont nettement sous-dimensionnées au regard des enjeux stratégiques auxquels ce territoire est confronté. Le port de Longoni présente des fragilités qui limitent son potentiel d'accueil et de soutien des moyens navals, tandis que les infrastructures aéroportuaires existantes ne permettent pas, en l'état, de répondre aux besoins militaires actuels et futurs.

La position géographique de Mayotte, au cœur du canal du Mozambique, à proximité immédiate des Comores, des îles Éparses et des grandes routes maritimes internationales, confère à ce territoire une importance stratégique de premier ordre. Dans ce contexte, l'implantation d'une base navale à Mayotte présente un intérêt opérationnel évident.

Au-delà de sa dimension strictement militaire, un tel projet revêt également un caractère dual structurant. Le développement du port de Longoni en tant que base navale permettrait en effet d'améliorer les infrastructures portuaires au bénéfice des activités civiles, de sécuriser les flux maritimes, de soutenir le développement économique local et de renforcer la résilience du territoire face aux crises.

Une telle infrastructure permettrait de désaturer les moyens stationnés à La Réunion, de raccourcir significativement les délais d'intervention, de renforcer la surveillance maritime et le contrôle des flux, et d'accroître la crédibilité de la posture française dans une zone marquée par une compétition stratégique croissante.